



MALI

**DE L'INTERVENTION
MILITAIRE FRANÇAISE
À LA
RECONSTRUCTION DE L'ETAT**

Bernard Adam



Avec le soutien de

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères

Direction de la coopération
au développement

Les activités du GRIP sont soutenues
financièrement par

le Ministère de la Région wallonne,



Wallonie



le Ministère de la Communauté française,
le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale (ACTIRIS),
le Ministère des Affaires étrangères du Luxembourg,
le Ministère des Affaires étrangères de Belgique,
le Fonds Maribel Social

© Groupe de recherche et d'information
sur la paix et la sécurité (GRIP)
chaussée de Louvain, 467
B-1030 Bruxelles
Tél.: (32.2) 241.84.20
Fax: (32.2) 245.19.33
Courriel: admi@grip.org
Site Internet: www.grip.org

Le Groupe de recherche et d'information
sur la paix et la sécurité (GRIP)
est une association sans but lucratif.

SOMMAIRE

Introduction	5
1. Une intervention nécessaire et légitime ?	7
A. Le facteur déclencheur	7
B. La légitimité juridique	7
C. La légitimité politique	9
D. La légitimité populaire	9
2. Les motivations de la France	10
A. Les objectifs officiels	10
B. Un autre objectif non déclaré	10
3. Une intervention préparée mais non voulue	12
A. La préparation	12
B. Une intervention anticipée et non voulue	12
4. Cette intervention aurait-elle pu être évitée ?	14
A. L'échec des négociations	14
B. Une erreur tactique : l'absence de déploiement préventif de troupes d'interposition	14
5. Quelle sera la durée de l'intervention française ?	16
A. Une première étape en quatre semaines	16
B. La deuxième étape sera longue	16
C. Une longue présence des militaires français au Mali	16
D. Une nécessité : déployer des Casques bleus	17
6. Une occasion ratée pour l'Union européenne	18
A. Le regrettable isolement des troupes françaises	18
B. Gaspillage financier et échec des « groupements tactiques »	18
C. La difficulté de déployer en commun des troupes de plusieurs pays	19
7. Groupes terroristes et intégrité territoriale	20
A. Lutte contre le terrorisme et retour d'accents « bushiens »	20
B. Le terrorisme est d'abord une méthode armée	20
C. Des différences entre les groupes rebelles ou terroristes	21
8. Reconstruire un Etat effondré	22
A. Le problème Touareg	22
B. La reprise d'une vie politique démocratique	22
C. La reconstruction d'une armée	24

9. La nécessaire coopération régionale au Sahel et en Afrique de l'Ouest	27
A. Une vaste zone difficilement contrôlable	27
B. Les conséquences de la guerre en Libye	27
10. Pas de sécurité sans développement	29
A. Et après l'intervention militaire ?	29
B. Trouver des ressources financières suffisantes	29
C. La conséquence des programmes d'ajustement structurels	29
D. La culture du coton, victime des riches producteurs mondiaux	30
E. De nouvelles sources de revenus dans la production de l'or	30
F. Un plan Marshall pour le Sahel, et pour l'Afrique	31

INTRODUCTION

Ce rapport examine deux questions principales. D'abord, l'intervention armée française et son contexte. Ensuite, les problèmes que pose la reconstruction de l'Etat du Mali.

L'intervention des forces armées françaises

L'action militaire lancée par Paris le 11 janvier 2013 est devenue nécessaire, parce qu'elle a été la conséquence d'un facteur déclencheur peu contesté : la subite offensive de plusieurs groupes djihadistes qui occupaient le Nord-Mali et qui, à partir du 7 janvier, ont franchi la ligne de démarcation symbolique entre les parties sud et nord du pays, faisant craindre une percée jusque Bamako. Cette action était conforme à la Charte des Nations unies, et réalisée à la demande du président malien par intérim et de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Les membres du Conseil de sécurité l'ont approuvée le 14 janvier, le représentant de la Russie précisant qu'elle était conforme à l'esprit de la résolution 2085 adoptée le 20 décembre 2012 par le Conseil de sécurité.

Au-delà des objectifs officiels déclarés, certains se sont demandé si on assistait à un retour de pratique de la « Françafrique ». L'occupation militaire du Mali ne servirait-elle pas à la défense des intérêts stratégiques et économiques de la France dans la région ? Ceci est vrai, mais il s'agit d'une conséquence d'une action non voulue par la France puisque le président Hollande était motivé par d'autres considérations et selon un de ses conseillers « *a tout fait pour ne pas y aller* ».

L'erreur des membres du Conseil de sécurité des Nations unies, afin d'éviter que l'offensive des djihadistes ne puisse se réaliser le 7 janvier, a été de ne pas prévoir un pré-positionnement de manière préventive de forces armées crédibles (Casques bleus), au sud de la ligne de démarcation séparant le sud du nord du Mali.

La première étape de l'action militaire française consistant à stopper l'offensive djihadiste et à libérer les villes du Nord-Mali, a duré quatre semaines. Mais la deuxième étape sera beaucoup plus longue : sécuriser véritablement le nord du Mali, dans un terrain montagneux, difficile à contrôler. Ceci nécessitera encore pendant une longue période la présence des forces françaises. Le déploiement d'une force de Casques bleus apparaît comme une nécessité pour prendre le relais de l'intervention française.

La « lutte contre le terrorisme » a été présentée par les responsables français pour justifier leur intervention, avec l'apparition malencontreuse de certains accents « bushiens ». Le terrorisme est d'abord une méthode armée et il s'agit de lutter contre les causes profondes qui motivent les groupes terroristes. De plus, au Mali, les différents groupes armés en présence sont assez différents les uns des autres, notamment dans leurs méthodes et leurs objectifs.

La reconstruction d'un Etat

Commencée au Nord-Mali début 2012 par le MNLA (Mouvement national de libération de l'Azawad), un groupe laïc touareg, la crise actuelle ne se règlera qu'en

tenant compte des revendications des Touareg et des autres populations du nord, une région fort délaissée depuis de nombreuses années.

La résolution 2085 du Conseil de sécurité exige la reprise d'une vie politique démocratique en fixant le cadre de ce processus politique. Ce chantier sera fort complexe. Depuis plusieurs années, la vie politique s'est dégradée avec l'accroissement de l'impunité et la corruption, ainsi que l'augmentation des trafics, notamment de drogue, traversant le Mali. Ceci est aussi la conséquence de l'instauration d'un libéralisme économique accru et de l'affaiblissement de l'Etat, avec en parallèle l'augmentation du pouvoir religieux, dans un pays qui compte actuellement 90 % de musulmans.

La reconstruction d'une armée sera également nécessaire, au vu des divisions en son sein. Mais il faut souligner une autre réalité : avec 7.350 soldats, l'armée malienne compte un nombre de militaires très faible pour assurer la sécurité d'un territoire grand comme deux fois et demi la France, et pour faire face à des groupes rebelles ou terroristes qui comptent 2.000 à 5.000 combattants selon les sources. Pour 100.000 habitants, le Mali dispose de 46 soldats, alors que ce chiffre est de 550 pour la France et de 360 pour la Belgique.

Le Nord-Mali représente une superficie grande comme une fois et demie la France, mais il fait partie de l'ensemble Sahara-Sahel qui, lui, est l'équivalent de toute l'Europe. Cette immense région est la zone d'action d'Al Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) et s'étend sur le territoire de neuf pays. Une coopération régionale entre ces pays est absolument nécessaire pour faire face aux défis sécuritaires. Un exemple d'interdépendance entre tous ces pays a été les suites catastrophiques de la guerre menée en Libye contre Kadhafi, avec la dispersion dans la région d'une partie des énormes stocks d'armes libyennes et de plusieurs milliers de mercenaires étrangers recrutés par Kadhafi.

« *Pas de sécurité sans développement* » : l'action militaire française ne pourra finalement être justifiée que si elle aura permis de créer les conditions pour entamer une véritable politique de développement, qui sera la véritable garantie de l'établissement d'une sécurité durable. Le Mali est classé parmi les dix pays les plus pauvres de la planète. C'est cela la principale cause de l'insécurité d'un pays victime des programmes d'ajustement structurels d'inspiration néo-libérale, qu'il a dû mettre en place dans les années 90. Par ailleurs, l'exemple de la culture du coton, l'une des principales ressources agricoles exportée par le Mali, montre l'intraçable concurrence déloyale des pays producteurs riches, les Etats-Unis en tête, qui subventionnent largement leurs producteurs. Enfin, de nouvelles sources de revenus dans la production d'or (le Mali est le 3^{ème} exportateur d'or africain) pourraient apporter des moyens pour financer les politiques publiques.

Afin d'éviter que d'autres drames comme celui du Mali n'interviennent dans les prochaines années, l'intérêt sécuritaire et économique de l'Union européenne ne serait-il pas, à l'instar des Américains et leur plan Marshall pour l'Europe après la Deuxième guerre mondiale, de lancer un programme analogue en direction de toute l'Afrique ?

1. UNE INTERVENTION NÉCESSAIRE ET LÉGITIME ?

A. Le facteur déclencheur

L'élément qui a été à l'origine de l'intervention française a été la subite offensive à partir du 7 janvier 2013 de plusieurs groupes de djihadistes d'Ansar Eddine et d'AQMI (Al Qaïda au Maghreb islamique) vers le sud du Mali, franchissant la ligne de démarcation théorique et symbolique séparant géographiquement le nord du sud du Mali depuis la prise des villes du Nord par les islamistes au printemps 2012. Le 10 janvier, la ville de Konna, à 500 kilomètres de Bamako, était aux mains de ces groupes. Les craintes étaient doubles. Soit, les voir poursuivre leur action jusque Bamako, d'autant plus que les forces armées maliennes avaient fui face aux djihadistes, démontrant ainsi leur incapacité à défendre le sud du territoire malien, après avoir déserté la partie nord au printemps 2012. Soit, les voir prendre la ville de Sévaré et de son aéroport international, élément hautement stratégique, ce qui risquait de rendre très difficile la reconquête du Nord par les forces maliennes et africaines¹. C'est suite à ces constats que la France a décidé d'intervenir militairement. Les premières frappes aériennes par des hélicoptères d'attaque Gazelle venant de Ouagadougou ont commencé le 11 janvier dans le cadre de l'opération Serval. Les jours suivants ont vu les groupes djihadistes continuer leur progression vers le sud, avec la prise de la ville de Diabali, à 400 km de Bamako, le 14 janvier. Au vu de ces événements, l'action militaire française a pu être considérée comme nécessaire, bien que non exempte de questions et de critiques, et faisant l'objet d'un étonnant consensus².

B. La légitimité juridique

1. La France est intervenue à la demande d'aide du président malien par intérim, Dioncounda Traoré, formulée oralement le 9 janvier puis dans une lettre le 10 janvier. Quelle est la légitimité juridique d'une telle demande, et quelle est la légitimité constitutionnelle d'un président nommé à la suite du coup d'Etat militaire du 22 mars 2012, qui avait destitué le président Amadou Toumani Touré ? Deux remarques peuvent être formulées à ce propos. Primo, M. Dioncounda Traoré, président de l'Assemblée nationale depuis 2007, a été nommé président par intérim dans un but d'apaisement et suite à une médiation du Burkina Faso sous l'égide de la CEDEAO aboutissant aux accords du 6 avril 2012, devant mener à une normalisation démocratique. Secundo, également le 9 janvier, après la demande du président malien, le président de la Côte d'Ivoire, Alassane Ouattara, a contacté le président Hollande pour lui demander assistance au Mali, au nom de la CEDEAO.

En revanche, il faut souligner que, contrairement à certaines allégations, il n'existe aucun accord de défense entre le Mali et la France impliquant une aide

1 « Pourquoi la France intervient-elle au Mali ? », André Bourgeois, spécialiste de l'Afrique saharo-sahélienne, www.lemonde.fr, 15/01/2013.

2 « L'étonnant consensus autour de l'intervention française au Mali », Note d'analyse du GRIP, Bérangère Rouppert, 15/01/2013.

de cette dernière si le Mali est attaqué. Seul, existe un accord de coopération technique militaire, signé en 1985, portant sur la formation de militaires maliens par l'armée française³.

2. Le lancement de l'opération Serval a été conforme à la Charte des Nations unies qui précise les conditions de l'usage de la force. Dans son article 51, la Charte indique qu'il existe un « *droit naturel de légitime défense, individuelle et collective, dans le cas où un Membre des Nations unies est l'objet d'une agression armée, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité nationales. Les mesures prises par des Membres dans l'exercice de ce droit de légitime défense sont immédiatement portées à la connaissance du Conseil de sécurité* ». Relevons que le président malien a envoyé une lettre au Secrétaire général des Nations unies le 10 janvier pour notamment l'informer de sa demande d'aide à la France⁴. De son côté la France, par une lettre de Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères, informe le Conseil de sécurité le 11 janvier, en lui demandant également l'accélération de la mise en œuvre de la résolution 2085 concernant l'intervention militaire.
3. L'opération Serval a également été conforme à *l'esprit* de la résolution 2085 du Conseil de sécurité, adoptée à l'unanimité le 20 décembre 2012, après négociations notamment entre les Américains et les Français, ces derniers étant les auteurs principaux de ce texte. Il est vrai que le texte de la résolution 2085 autorisait les *préparatifs* d'une intervention armée mais indiquait qu'une telle intervention n'était pas encore autorisée, nécessitant une nouvelle résolution. Cependant le 14 janvier, tous les membres du Conseil de sécurité apportaient un

Le 14 janvier, tous les membres du Conseil de sécurité apportaient un soutien de principe à l'intervention de la France au Mali, le représentant de la Russie indiquant que l'action militaire française était dans l'esprit des résolutions du Conseil de sécurité sur le Mali.

soutien de principe à l'intervention de la France au Mali⁵, le représentant de la Russie indiquant que l'action militaire française était *dans l'esprit* des résolutions 2056, 2071 et 2085 du Conseil de sécurité sur le Mali⁶. Le représentant de la France a insisté sur la nécessité de mettre en œuvre au plus vite la résolution 2085, l'intervention française étant le résultat d'une urgence. Mais des experts militaires de l'ONU ont estimé que la force africaine MISMA⁷ ne sera pas prête à entamer la reconquête du nord du Mali avant plusieurs mois⁸. Il faut remarquer enfin que le texte de la résolution 2085 précise que la MISMA serait « *sous conduite africaine* » mais n'interdit nullement que d'autres pays non africains fournissent des troupes puisque ce texte « *demande aux Etats membres (des Nations unies, Ndla), y compris ceux de la région du Sabel, de fournir des contingents à la MISMA pour lui donner les moyens de s'acquitter de son mandat* ».

3 Voir le blog de Vincent Jauvert, *Affaires étrangères*, Le Nouvel Observateur, 18/01/2013.

4 « Mali : comment Hollande est devenu un chef de guerre », *Jeune Afrique*, 28/01/2013.

5 « Le Conseil de sécurité soutient unanimement l'intervention française au Mali », www.rfi.fr, 15/01/2013.

6 « Remarques à la presse de M. Gérard Araud, représentant permanent de la France auprès des Nations unies », www.franceonu.org, 14/01/2013.

7 Mission internationale de soutien au Mali.

8 « Le Conseil de sécurité soutient unanimement l'intervention française au Mali », www.rfi.fr, 15/01/2013.

C. La légitimité politique

Au niveau international l'intervention de la France a été soutenue par la CEDEAO, l'Union européenne, les Etats-Unis, la Russie, la Chine et un grand nombre de pays africains. Seuls deux pays l'ont critiquée : l'Égypte et le Qatar.

Au plan intérieur français, dans un premier temps, la plupart des partis politiques de la majorité et de l'opposition ont soutenu l'action lancée par la président Hollande, à l'exception du Front de gauche et du Parti communiste qui ont surtout reproché au gouvernement de ne pas avoir consulté le Parlement avant le lancement de l'opération. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts a soutenu l'intervention mais l'un de ses députés, Noël Mamère, a été fort critique, évoquant le retour de la « Françafrique ». Dans l'opposition, bien que favorable à une frappe aérienne limitée, l'ancien président Valéry Giscard d'Estaing a été l'un des seuls à mettre en garde « *contre une évolution de la France au Mali, qui serait de type néocolonialiste* », en critiquant l'intervention terrestre⁹. De son côté, l'ancien premier ministre Dominique de Villepin a mis en garde : « *Non, la guerre ce n'est pas la France* », rappelant que depuis dix ans les guerres contre le terrorisme avaient été des échecs, et estimant qu'au Mali, il fallait privilégier un processus national de négociation et une dynamique de coopération régionale¹⁰.

Mais, une semaine après le début de l'intervention, plusieurs responsables de l'opposition UMP ont regretté l'isolement de la France sur le terrain malien, l'absence d'alliés européens et le déploiement terrestre des forces françaises¹¹. Eva Joly, l'ancienne candidate des Verts aux élections présidentielles a appelé la France à « *abandonner immédiatement la rhétorique de la guerre contre le terrorisme* » et à « *en terminer avec cette fonction de gendarme de l'Afrique* »¹².



D. La légitimité populaire

Au Mali, la population et la plupart des médias ont salué avec enthousiasme l'arrivée des troupes françaises, tant dans le sud que dans le nord du pays, où les pratiques répressives et violentes des djihadistes ont été subies difficilement¹³. L'accueil en tant que « libérateur du Mali » du président Hollande à Bamako et à Tombouctou le 2 février 2013 a pu indiquer l'état d'esprit d'une bonne partie de la population malienne. Dans plusieurs pays africains, la situation semblait assez identique qu'au Mali.

9 « *VGE dénonce le risque d'une action "néocolonialiste"* », Le Monde, 17/01/2013.

10 Le Journal du Dimanche, 12/01/2013.

11 « *Intervention au Mali : la fin du consensus politique* », Le Monde, 20-21/01/2013.

12 « *Malaise des écologistes sur l'opération française* », Le Monde, 20-21/01/2013.

13 « *Pourquoi la France intervient au Mali ?* », André Bourgeois, spécialiste de l'Afrique saharo-sahélienne, www.lemonde.fr, 15/01/2013.

2. LES MOTIVATIONS DE LA FRANCE

A. Les objectifs officiels

Les objectifs de cette intervention ont été présentés par les différents responsables français avec une terminologie quelque peu variable.

Le discours du premier ministre, Jean-Marc Ayrault, prononcé le 15 janvier devant les députés de l'Assemblée nationale énonçait les trois buts officiels : « 1. *stopper l'offensive des groupes terroristes* ; 2. *préserver l'existence de l'Etat malien et lui permettre de retrouver son intégrité territoriale et sa totale souveraineté* ; 3. *préparer le déploiement de la force d'intervention africaine* »¹⁴.

De son côté, le même jour, en visite à Dubaï dans les Emirats arabes unis, le président François Hollande a plus ou moins utilisé les mêmes termes que son premier ministre mais en ajoutant comme but « *sécuriser Bamako, où nous avons plusieurs milliers de ressortissants* »¹⁵.

On estime que 6.000 français et 1.000 ressortissants d'autres pays européens sont présents au Mali.

Une petite polémique a surgi après une déclaration du ministre de la défense, Jean-Yves Le Drian, le 20 janvier. On a cru comprendre qu'il avait ajouté un nouvel objectif pour les troupes françaises, celui de « *la reconquête totale du Mali* »¹⁶. En réalité, ses propos étaient plus mesurés puisqu'il a dit que la mission des troupes françaises était de « *préparer, aider les forces maliennes à se structurer et s'organiser et que la Misma puisse s'organiser pour aboutir à la reconquête totale du Mali* »¹⁷.

B. Un autre objectif non déclaré

La principale critique avancée par les opposants à l'intervention française était que la réelle motivation était la défense des intérêts économiques de la France dans la région. Étaient ainsi avancées notamment les mines d'uranium au Niger, exploitées par Areva, ou les ressources naturelles (souvent non encore exploitées) au Mali ou dans d'autres

pays du Sahel. Une information accréditant cette thèse apparut trois semaines après le début de l'intervention française lorsqu'on apprit que des forces spéciales françaises seraient affectées au Niger à la sécurisation des mines d'uranium exploitées par l'entreprise privée Areva, leader mondial dans le secteur nucléaire civil¹⁸.

Certains responsables ou observateurs français n'ont d'ailleurs pas caché cette réalité, à l'instar de Jacques Attali qui, parlant de la crise au Mali, rappelait que « *les gisements d'uranium du Niger, essentiels à la France ne sont pas loin* »¹⁹. Il est indéniable que les intérêts économiques

Il est indéniable que les intérêts économiques de la France ont également pesé dans la décision d'intervenir au Mali. Mais ceci n'est pas contradictoire en soi avec les objectifs déclarés officiellement, ni avec la défense de valeurs comme la protection des populations et des droits de l'homme.

14 www.gouvernement.fr/premier-ministre, 15 janvier 2013.

15 Vidéo du discours de F. Hollande, www.lemonde.fr, 15/01/2013.

16 *La France accroît ses objectifs*, La Libre Belgique, 22/01/2013.

17 Dépêche AFP, www.lalibre.be, 20/01/2013.

18 « *L'armée défendra l'uranium d'Areva. La « Françafrique » au Niger sous protection des forces spéciales françaises* », Le Soir, 25/01/2013.

19 www.attali.com, 28/05/2012.

de la France ont également pesé dans la décision d'intervenir au Mali. Mais ceci n'est pas contradictoire en soi avec les objectifs déclarés officiellement, ni avec la défense de valeurs comme la protection des populations et des droits de l'homme, ainsi que la sauvegarde de l'intégrité territoriale du Mali. Il y a rarement une seule raison dans ce genre de choix politique.

3. UNE INTERVENTION PRÉPARÉE MAIS NON VOULUE

A. La préparation

Les militaires français avaient préparé plusieurs scénarios, comme cela se fait lors de toute crise nécessitant le cas échéant l'emploi des forces armées. Les scénarios les plus plausibles étaient ceux prévoyant une intervention des troupes africaines de la CEDEAO, en appui à l'armée malienne renforcée après une période de formation par les militaires européens. Les militaires français notamment devaient alors y jouer un rôle de soutien en deuxième ligne. L'établissement de ces scénarios s'est accompagné également d'un pré-positionnement de troupes françaises autour du Mali, notamment avec une dizaine d'hélicoptères de combat Gazelle et Tigre sur l'aéroport de Ouagadougou au Burkina Faso, qui ont été entendus dès la fin décembre 2012 par les riverains de l'aéroport.

B. Une intervention anticipée et non voulue

Le lancement de l'intervention le 11 janvier 2013 n'a pas été voulu à ce moment-là par les responsables français. Elle a été décidée en toute dernière minute, après l'offensive du 9 janvier vers le sud du Mali par les groupes djihadistes, et après la demande d'aide du président malien. C'est donc quelque peu contraints et forcés que les responsables français ont pris cette décision. Selon un conseiller du président français, « *François Hollande a tout fait pour ne pas y aller. C'est le dos au mur qu'il a accepté* »²⁰.

Tout au long de l'année 2012 et jusqu'en octobre, les autorités françaises s'exprimaient de façon très volontariste en faveur d'une intervention militaire, mais avec un certain flou sur la participation directe ou non des troupes françaises. Le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian avait déclaré le 3 octobre qu'il y a « *urgence à agir* ». Le 16 octobre, il disait : « *une intervention militaire pourrait avoir lieu dans quelques semaines* ». Mais le 24 octobre le même ministre montre que Paris a changé d'attitude en indiquant « *pour l'instant, l'heure n'est pas à l'intervention (...). Nous sommes dans la phase diplomatique* »²¹.

Que s'est-il passé ? Il semble d'une part que pour les aspects militaires, de multiples questions se posaient. La logistique n'était pas encore prête et la configuration du terrain et des forces djihadistes indiquait que l'action militaire pourrait ne pas être aussi facile qu'on l'imaginait. D'autre part, des réticences internes en France ont fait valoir qu'il n'était peut-être pas indiqué de se positionner à la tête d'une action militaire sachant que plusieurs otages français sont détenus par les groupes djihadistes qu'il faudra combattre. Ce serait mettre en péril la vie des otages²². Enfin, au plan politique et diplomatique au niveau international, beaucoup de craintes se sont exprimées contre une intervention militaire, dont celles du Secrétaire général des Nations unies. D'où un nouveau positionnement de la France à partir de la fin

20 « *Guerre au Mali : comment l'Élysée a manœuvré* », www.mediapart.fr, 2/02/2013.

21 Voir Jacques Fath, PCF, Lettre des Relations internationales, 11 décembre 2012.

22 « *La volonté française de « diriger de l'arrière » a été contrariée* », Le Monde, 13- 14/01/2013.

octobre 2012 qui aboutira à la résolution 2085 le 20 décembre 2012. Celle-ci prévoyait la *préparation* d'une intervention militaire avec des forces africaines (qui était annoncée pour septembre 2013) et afin d'éviter celle-ci, de privilégier d'abord des négociations entre les parties concernées pour tenter de trouver une issue pacifique à la crise malienne.

4. CETTE INTERVENTION AURAIT-ELLE PU ÊTRE ÉVITÉE ?

A. L'échec des négociations

Tout au long de l'année 2012, plusieurs pays ont plaidé pour entamer des négociations avec les groupes rebelles du nord du Mali. Ce sont surtout l'Algérie et le Burkina Faso, les deux pays les plus proches, situés au nord et au sud du Mali, qui ont insisté pour trouver une issue non militaire. Le président du Burkina Faso a été nommé médiateur par la CEDEAO et plusieurs réunions se sont tenues à Ouagadougou. Le but recherché, explicitement indiqué dans la résolution 2071 du Conseil de sécurité du 12 octobre 2012, a été de tenter de séparer les groupes maliens (MNLA et Ansar Eddine) des groupes venus de l'extérieur (AQMI et MUJAO), ces derniers étant les plus radicaux et utilisant clairement des méthodes terroristes, au contraire des premiers jugés certes extrémistes et rebelles mais « fréquentables ». Certains commentateurs ont mis en doute dès le départ les chances de réussite de ces négociations, estimant notamment qu'un groupe comme Ansar Eddine avait un double langage et était peu fiable. D'autres ont estimé que l'on n'avait pas mené des négociations suffisamment fortes et convaincantes pendant que sur le terrain, les groupes djihadistes renforçaient leurs positions.

B. Une erreur tactique : l'absence de déploiement préventif de troupes d'interposition

Le but de la résolution 2085 était bien de donner du temps à la négociation, tout comme la résolution 2071. Une grave erreur a sans doute été commise par les promoteurs de ces résolutions. Dans un premier temps, après l'adoption de la résolution 2071, la tactique de la communauté internationale semblait commencer à fonctionner puisque le MNLA avait dès la mi 2012 montré son opposition aux groupes djihadistes venant de l'extérieur, tandis que Ansar Eddine annonçait le 6 novembre 2012 qu'il rejetait le terrorisme, tout en indiquant qu'il n'affronterait pas AQMI, et le 14 novembre 2012 qu'il abandonnait l'objectif d'imposer la charia dans tout le Mali²³. Mais la suite montrera qu'il s'agissait d'un simple repli stratégique, puisque le 7 janvier 2013, les négociations entre les autorités maliennes et Ansar Eddine, sont rompues à Ouagadougou. Le 9 janvier 2013 Ansar Eddine se lançait avec AQMI dans l'offensive vers le sud. Ce qui a sans doute motivé ces groupes a été double. D'une part, le nouveau coup de force des militaires putschistes maliens le 11 décembre 2012, destituant le premier ministre, Cheick Modibo Diarra, a montré une fois de plus la déliquescence et la faiblesse du pouvoir malien. D'autre part, les groupes djihadistes ont estimé qu'il existait pour eux une fenêtre d'opportunité à ce moment pour conquérir davantage de territoires sans attendre le déploiement de la force d'intervention africaine, qui n'était pas prévue avant plusieurs mois. C'est donc l'appel du vide qui a convaincu les djihadistes de profiter de ce moment jugé opportun. Mais ici, ce sont eux qui ont commis une erreur importante, en n'imaginant pas que la France aurait pu anticiper une intervention militaire.

²³ « Mali : de quelles forces disposent les djihadistes ? », Jeune Afrique, 12/11/2012.

L'erreur initiale commise par les membres du Conseil de sécurité des Nations unies afin d'éviter que l'offensive des djihadistes ne puisse se réaliser le 9 janvier a été de ne pas prévoir un pré-positionnement de manière préventive de forces armées crédibles (de la CEDEAO ou d'autres provenances, éventuellement françaises ou européennes, mais obligatoirement dans un cadre onusien) à Bamako et dans le sud, sous la ligne de démarcation entre le sud et le nord du Mali, afin d'une part de dissuader les djihadistes de toute velléité de progresser davantage vers le sud du Mali, et d'autre part de donner du temps à la négociation qui aurait peut-être pu alors se dérouler dans un cadre plus contraignant et aboutir à une sortie de crise.

5. QUELLE SERA LA DURÉE DE L'INTERVENTION FRANÇAISE ?

A. Une première étape en quatre semaines

« On sait comment commencer une guerre, mais on ne peut jamais savoir quand elle se terminera », peut-on constater dans de nombreux conflits. Il serait fort illusoire de croire que l'intervention française sera facile et rapide. Le ministre des Affaires étrangères, Laurent Fabius, a déclaré le 6 février 2012 de façon très optimiste que « à partir de mars, si tout se passe comme prévu, le nombre de troupes françaises devrait diminuer »²⁴. Il est vrai que la première étape de l'intervention militaire française, qui a consisté à arrêter l'offensive des djihadistes, s'est terminée après quatre semaines, avec la reprise des villes de Aguelhok et de Tessalit, respectivement les 7 et 8 février, au nord-est, près de la frontière algérienne. Mais comme l'a indiqué le président Hollande lors de sa

Le président Hollande lors de sa visite au Mali le 2 février 2013 : « le combat n'est pas terminé », ajoutant même « la France restera avec vous le temps qu'il faudra ».

visite au Mali le 2 février 2013 : « le combat n'est pas terminé », ajoutant même « la France restera avec vous le temps qu'il faudra »²⁵.

B. La deuxième étape sera longue

Cette première étape a été sans aucun doute la plus facile. Il s'agit typiquement d'une guerre asymétrique puisque plusieurs groupes de djihadistes formant au départ deux colonnes de pick-up ont pu être facilement repérés et attaqués par surprise (ils ne s'attendaient pas à une intervention des militaires français). Puis sans vraiment livrer des combats, les forces françaises (et maliennes, pour faire surtout de la figuration) ont libéré les principales villes du nord-Mali : Gao, Tombouctou et Kidal. Les pertes parmi les djihadistes s'élèvent « à plusieurs centaines » selon une information diffusée par le Ministère français de la Défense le 6 février 2013. Mais, plusieurs centaines, voire milliers d'entre eux se sont évaporés dans le désert, sans doute vers les montagnes, les vallées et les grottes du nord-est malien près de la frontière algérienne, dans le massif des monts Ifogha qui s'étend sur une superficie grande comme 40 % du territoire de la France. En d'autres termes, l'armée française a donné un bon coup de pied dans la fourmilière. Et puis ? Il faudra ensuite passer à une deuxième étape pour aller les rechercher dans un terrain beaucoup moins facile, d'où ils peuvent repartir à l'attaque quand ils le voudront et harceler militaires et civils pendant peut-être de longues années.

C. Une longue présence des militaires français au Mali

Les responsables français ont indiqué à de nombreuses reprises que la reconquête du territoire malien et de la souveraineté nationale était une mission à accomplir par les forces militaires maliennes et africaines, qu'il faut reconstruire et organiser. Ceci s'apparente à une déclaration d'intention. On voit mal ces forces agir sans un puissant appui des forces françaises qui seront nécessairement encore présentes longtemps au Mali. Ceci pourrait peut-être renforcer la thèse de ceux qui voient

²⁴ « Mali : retrait des troupes françaises dès mars selon Fabius », Jeune Afrique, 6/02/2013.

²⁵ Journal télévisé de France 2, le 2/02/2013.

dans l'intervention de la France une manière de conforter ses intérêts stratégiques et économiques, comme elle le faisait au temps de la « Françafrique ».

D. Une nécessité : déployer des Casques bleus

La seule alternative pour contredire ce retour de la « Françafrique » serait que les forces maliennes et africaines soient épaulées par un dispositif de forces internationales sous l'égide des Nations unies, via une opération de maintien de la paix, incluant sans doute des forces françaises et si possible avec des contingents d'autres pays européens. Un déploiement de casques bleus a été évoqué pour la première fois par le secrétaire général de l'ONU lui-même lors du sommet de l'Union africaine, le 27 janvier, à Addis-Abeba²⁶. Ceci a également été confirmé lors d'une rencontre entre François Hollande et Joe Biden, le vice-président américain à Paris le 4 février²⁷.

26 « Vers un déploiement de casques bleus au Mali », Le Monde, 2/02/2013.

27 « Quelle force onusienne pour le Mali ? », Jeune Afrique, 5/02/2013.

6. UNE OCCASION RATÉE POUR L'UNION EUROPÉENNE

A. Le regrettable isolement des troupes françaises

Beaucoup d'observateurs ont regretté que l'intervention française ne puisse se faire dans un cadre européen. Parmi les eurodéputés partisans de la constitution d'une «Europe de la défense», les chefs de groupe des libéraux, Guy Verhofstadt, et des écologistes, Daniel Cohn-Bendit, n'ont pas manqué de critiquer l'absence des autres pays européens aux côtés des troupes françaises. Politiquement, trois raisons majeures pouvaient être invoquées pour que la France agisse dans le cadre d'une décision européenne.

D'abord, cela aurait pu éviter les critiques adressées à la France d'une action solitaire motivée par un renforcement de ses positions stratégiques dans la région du Sahel, afin notamment de défendre ses intérêts économiques, dans la droite ligne de la politique de la « Françafrique » créée et appliquée par les prédécesseurs du président Hollande et que ce dernier a déclaré vouloir abandonner.

Ensuite, une opération militaire de la France dans un cadre européen, aurait sans doute contribué dès son lancement, à une accélération de l'application concrète par l'Union européenne de sa « *Stratégie pour le développement et la sécurité au Sahel* » adoptée fort tardivement en 2011²⁸. L'objectif de l'UE sera de lancer dans l'urgence un plan civil de reconstruction de l'Etat malien avec un volet de développement économique et social (« nation-building ») que les pays membres de l'UE sont

d'avantage enclins à mettre en oeuvre dans des actions non militaires de prévention des conflits et de consolidation de la paix.

Enfin, il faut souligner que la stabilité du Sahel est un intérêt non seulement pour la France, mais aussi pour les autres pays de l'UE, notamment l'Espagne et l'Italie. Et il faut souligner à ce propos qu'avec la crise malienne, l'UE a raté une occasion pour avancer dans la nécessaire

intégration européenne dans le domaine de la défense, face aux défis budgétaires et à ceux de la mondialisation. L'Europe « puissance tranquille » a bien difficile à se mettre en place.

B. Gaspillage financier et échec des « groupements tactiques »

Techniquement et humainement, les pays de l'Union européenne disposent de moyens militaires considérables mais ils sont très peu opérationnels, ce qui montre bien l'incroyable gaspillage des ressources financières à un moment où la plupart des pays européens doivent opérer des restrictions budgétaires.

Par ailleurs, il existe théoriquement depuis janvier 2007 des « groupements tactiques » (les « battlegroups ») d'environ 2.000 soldats disponibles tous les six mois de manière permanente, en tant que force de déploiement rapide de l'UE. Et la doctrine de l'UE prévoit bien dans l'article 43 du Traité sur l'Union européenne, et dans les

L'UE a raté une occasion pour avancer dans la nécessaire intégration européenne dans le domaine de la défense, face aux défis budgétaires et à ceux de la mondialisation.

²⁸ Voir « *The EU Strategy for development and security in the Sahel* », Bérangère Rouppert, Note d'analyse du GRIP, 27/12/2012.

missions explicitées dans sa « Stratégie européenne de sécurité », adoptée en 2003, ce genre d'action qui y est bien indiqué : « *les missions de rétablissement de la paix* » ou la contribution « *à la lutte contre le terrorisme, y compris le soutien apporté à des pays tiers pour combattre le terrorisme sur leur territoire* ». Or, le groupement tactique de permanence au cours du premier semestre 2013 est composé de troupes de France, d'Allemagne et de Pologne, ce dernier pays étant la « nation-cadre » et qui à ce titre en est le pilote. Selon le général (français) de Rousiers qui préside le comité militaire de l'UE, l'utilisation du groupement tactique européen a été « *envisagée* ». « *Il y a eu des discussions au sein du service diplomatique européen (SEAE), avec les chefs d'Etat-major des trois pays concernés* » a-t-il indiqué²⁹. Mais l'Allemagne était très réticente, et la Pologne n'était absolument pas politiquement prête à se lancer dans une telle opération. Relevons que, un an auparavant, au premier semestre 2012, le groupement tactique européen était composé de la France (nation-cadre), de la Belgique et du Luxembourg. On se demande quelle aurait été la décision de la Belgique et du Luxembourg si la crise du Mali était intervenue début 2012.

Mais globalement, on se rend compte qu'un « groupement tactique » de l'UE n'est pas déployable en situation de combat. Il aurait pu être utilisé en 2012 au Mali comme force d'interposition dans un cadre de prévention du conflit, mais pas en janvier 2013 pour se substituer à l'intervention française.

De plus dans la prise de décision, non seulement, il faut un accord de chacun des pays formant le « groupement tactique » pour le déployer, mais il faut également un consensus au niveau des 27 Etats membres de l'UE. Et c'est bien là que, vu la très grande disparité d'approche des gouvernements face au conflit malien, l'on se rend compte que la mise en œuvre de moyens militaires au nom de l'Union aurait été très difficile à réaliser. Certains se demandent même si la crise du Mali n'aura pas montré « *un certain échec du concept des battlegroups* »³⁰.

C. La difficulté de déployer en commun des troupes de plusieurs pays

En France, des regrets ont été exprimés par des hommes politiques tant de la majorité que de l'opposition, sur le manque de présence des pays de l'Union européenne aux côtés des troupes françaises. Mais du côté militaire, certains ont souligné qu'il aurait été très difficile de coordonner des troupes de différentes nationalités, un des arguments avancé étant la question de la langue. Que faire au Mali avec des troupes ne connaissant pas le français ? De plus, chaque Etat dispose de ses propres règles de fonctionnement et d'engagements rendant très compliquée une telle opération commune.

29 « *Les vertus du battlegroup* », www.bruxelles2.eu, 6/02/2013.

30 www.bruxelles2.eu, 17/01/2013.

7. GROUPES TERRORISTES ET INTÉGRITÉ TERRITORIALE

A. Lutte contre le terrorisme et retour d'accents « bushiens »

Depuis le début du lancement de l'opération Serval, les responsables français ont adopté une terminologie constante en parlant explicitement de « *lutte contre des groupes terroristes*. » Le 11 janvier, François Hollande indiquait que l'intervention française était engagée en soutien à l'armée malienne « *pour lutter contre ces éléments terroristes* »³¹. Le 15 janvier, il déclarait à la presse : « *Vous demandez ce que l'on va faire des terroristes ? Les détruire, les faire prisonniers si c'est possible* ». Et Laurent Fabius estimait que « *face au terrorisme il faut être implacable* »³². Il semble que des consignes de prudence ont été données aux différents responsables français prenant la parole, dans le choix des termes à utiliser. Le ministre de la défense, Yves Le Drian, a confirmé l'importance de faire attention au vocabulaire³³. L'expression « *guerre contre le terrorisme* » n'a semblé-t-il volontairement pas été utilisée, pour ne pas rappeler la terminologie de George Bush en 2001 après les attentats du 11 septembre pour justifier ses guerres contre l'Afghanistan et l'Irak. Mais plusieurs observateurs n'ont pas manqué de relever que le discours des responsables français tendait à rappeler malencontreusement ces accents « *bushiens* ».

B. Le terrorisme est d'abord une méthode armée

L'utilisation du terme « *terroriste* » doit se faire de manière plus consciente face aux réalités des groupes en présence. Le terrorisme n'est pas un « mal » qu'il faut extirper comme l'a fait croire George Bush après 2001. Et les terroristes ne sont pas des « ennemis » qu'il suffit d'éliminer pour être débarrassé du terrorisme. C'est beaucoup plus complexe et subtil. Le terrorisme est une méthode armée, certes entièrement condamnable parce que criminelle et aveugle, utilisée par des personnes ou des groupes qui poursuivent des objectifs politiques parfois pour des causes justes (il s'agit alors généralement d'une action désespérée parce que les moyens pacifiques ne peuvent aboutir au but escompté, comme par exemple l'action de certains mouvements de libération d'un peuple ou d'un territoire), ou pour des buts non démocratiques (comme l'imposition de la sharia sur un territoire donné où on est minoritaire), ou encore pour vouloir imposer de manière irréaliste un ordre mondial qui n'arrivera jamais (comme avec Al Qaïda, l'imposition d'un califat mondial via un djihad dans tous les pays, d'où des actions purement destructrices dirigées surtout contre tout ce qui représente les occidentaux et leurs alliés, qui sont globalement leur ennemi principal).

Le terrorisme est une méthode armée, certes entièrement condamnable parce que criminelle et aveugle, utilisée par des personnes ou des groupes qui poursuivent des objectifs politiques

³¹ Le Monde, 13-14/01/2013.

³² « *La crise au Sabel marque le retour de la rhétorique antiterroriste* », Le Monde 23/01/2013.

³³ « *Envoyé spécial* », France 2, 31/01/2013.

C. Des différences entre les groupes rebelles ou terroristes

Avec une grille de lecture découlant de la définition ci-dessus, on peut voir quelles sont les différences entre les différents groupes en présence au nord du Mali. Il y a d'abord AQMI, créé par des djihadistes algériens, qui est présent au Sahel et au nord du Mali en particulier parce qu'il y a trouvé l'occasion de s'y installer, dans un territoire de non droit dans un Etat failli (le Mali) ou dans des pays contrôlant mal leurs vastes étendues désertiques (Niger, Algérie notamment). AQMI est donc présent au Nord-Mali parce qu'il occupe simplement un vide et n'y a aucune revendication liée à ce territoire. Ensuite un groupe comme le MUJAO (Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest, provenant de Mauritanie) a des objectifs semblables à Al Qaïda mais est plus régionaliste.

AQMI et le MUJAO sont tous les deux inscrits dans la liste des Nations unies des organisations liées à Al Qaïda.

Ensuite les deux groupes touaregs MNLA (Mouvement national de l'Azawad), laïc, et Ansar Eddine, islamiste, ont des liens clairs avec le Nord-Mali puisqu'ils ont des revendications politiques (le MNLA réclame l'indépendance de l'Azawad) ou religieuses (Ansar Eddine veut imposer la charia dans tout le Mali, en commençant par le Nord-Mali). AQMI et le MUJAO utilisent des méthodes terroristes (comme la prise d'otages) et peuvent donc clairement être clarifiés de « groupes terroristes ». Il est donc impossible de pouvoir négocier avec ces groupes. En revanche, on ne peut qualifier de groupes terroristes Ansar Eddine (qui a adopté des méthodes certes sanguinaires comme la lapidation ou la coupure de mains), et surtout pas le MNLA qui a déclaré qu'il rejetait les méthodes terroristes, bien qu'il se soit rendu coupable de nombreuses exactions. Non seulement il est donc possible de négocier avec ces deux groupes mais cela paraît la seule solution pour trouver une issue politique à la crise actuelle³⁴. Les négociations qui ont débuté avec ces groupes en 2012 devront reprendre, en espérant que les responsables maliens pourront trouver un compromis acceptable et durable, après des dizaines d'années de conflit ouvert ou latent (depuis une vingtaine d'année, une paix relative s'était installée après des négociations aboutissant au Pacte national de 1992 et l'installation d'institutions politiques démocratiques au Mali). La seule manière pour que le Mali puisse recouvrer son intégrité territoriale passe inexorablement par cette étape. Lorsque ces deux groupes touaregs seront partie intégrante de la vie politique nationale malienne, ils pourraient devenir des alliés dans la lutte contre les groupes extrémistes islamistes venant de l'étranger comme AQMI et le MUJAO. Le MNLA s'est déjà positionné dans cette posture mais il semble ne plus représenter beaucoup de monde au Nord-Mali, ayant été combattu par les groupes islamistes depuis la moitié de l'année 2012. Et un groupe dissident d'Ansar Eddine, plus modéré que celui-ci, le MIA (Mouvement islamique de l'Azawad) est apparu fin janvier lors de la reprise de la ville de Kidal par les forces françaises.

34 « *Vaine stratégie française au Mali* », Olivier Roy, Le Monde, 5/02/2013.

8. RECONSTRUIRE UN ETAT EFFONDRE

A. Le problème Touareg

Les revendications des Touareg seront parmi les questions principales à régler dans le recouvrement de l'intégrité territoriale du Mali. Bien que ne représentant actuellement que 4 % de la population malienne et étant minoritaire dans le Nord-Mali (où se trouvent 10 % des Maliens), les Touareg ont souvent été en opposition avec le pouvoir central de Bamako. Sans parler du temps de la colonisation, il y eut des révoltes juste après l'indépendance dans les années 60 jusqu'à celles des années 90, ces dernières se terminant en 1992 avec la conclusion d'un Pacte national qui a entraîné un désengagement militaire avec une délégation de la sécurité aux communautés locales, favorisant la corruption, le clientélisme, ainsi que les logiques tribales et claniques. Il était prévu également un volet de développement socio-économique et une décentralisation de certains pouvoirs au Nord-Mali, mais ceci n'a pas été véritablement mis en œuvre, ce qui a accru le sentiment de ses habitants, dont surtout les Touareg, d'être une nouvelle fois délaissés par le pouvoir central.

C'est ainsi qu'après 1992, plusieurs révoltes touarègues se sont encore produites, les plus importantes en 1994-1995, en 2006 et en 2008.

L'actuelle crise trouve également son origine dans une révolte d'un groupe touareg. Le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), ce dernier terme désignant un espace recouvrant le Nord-Mali, a été créé le 16 octobre 2011 par des Touareg, dont une partie des 400 anciens combattants kadhafistes de retour de Libye après la chute du régime. Le MNLA est d'ailleurs dirigé par un Touareg ancien colonel de Kadhafi³⁵. Le MNLA a commencé ses combats le 17 janvier 2012 en prenant successivement les villes de Kidal, Gao et Tombouctou devant une armée malienne en déroute³⁶. Le 5 avril 2012, le MNLA arrête les combats et proclame l'indépendance de l'Azawad le lendemain. Par la suite, le MNLA qui a été en quelque sorte le groupe rebelle pionnier dans la prise du Nord-Mali se verra dépassé par les autres groupes. Ansar Eddine, le MUJAO et AQMI chasseront le MNLA de ses positions pour le remplacer, notamment à Kidal, Gao et Tombouctou.

B. La reprise d'une vie politique démocratique

Il s'agit d'une exigence de la Communauté internationale. Formulée dans la résolution 2085 du Conseil de sécurité qui fixe le cadre de ce processus politique en demandant aux autorités maliennes « *de finaliser, à la faveur d'un dialogue politique large et ouvert, une feuille de route pour la transition visant à rétablir pleinement l'ordre constitutionnel et l'unité nationale, notamment par l'organisation d'élections présidentielles et législatives pacifiques, crédibles et sans exclusive* ».

35 « *Groupes armés au nord-Mali : état des lieux* », Note d'analyse du GRIP, Julia Dufour et Claire Kupper, 6/07/2012, et « *Mouvement national de libération de l'Azawad* », Note d'analyse du GRIP, Julia Dufour, 22/05/2012.

36 « *Les trois plaies du Mali* », Christophe Châtelot, Le Monde, 3 et 4/02/2013.

Ce chantier s'avère fort complexe, tant est grande la dégradation de la vie politique. Cela contraste d'ailleurs avec une certaine stabilité que le pays a connue depuis l'indépendance en 1960 avec trois périodes distinctes. Le premier président, Modibo Keïta était le père de l'indépendance malienne. Promoteur d'un « socialisme anti-féodal », il a opéré un rapprochement avec l'URSS et est resté au pouvoir jusqu'en 1968 avant d'être renversé par un coup d'Etat militaire qui a porté au pouvoir Moussa Traoré. Celui-ci a instauré une dictature de type conservatrice pendant 23 ans jusqu'en 1991. Il est alors renversé, suite à des émeutes, par un deuxième coup d'Etat militaire mené par le général Amadou Toumani Touré qui, dès son arrivée, lance un processus démocratique qui aboutira en janvier 1992 à un référendum et à l'adoption d'une nouvelle Constitution instaurant le pluralisme démocratique et un système présidentiel. En avril 1992, Alpha Oumar Konaré est élu président. En 2002, Amadou Toumani Touré qui entretemps a quitté l'armée gagne les élections présidentielles. Il est réélu en 2007.

Le mandat de Amadou Toumani Touré devait se terminer en avril 2012, mais il est destitué par le troisième coup d'Etat militaire de l'histoire du Mali mené par le capitaine Amadou Sanogo le 22 mars 2012. La CEDEAO condamnera cette prise de pouvoir en prenant des sanctions et en décrétant un embargo pour isoler la junte militaire. Le 6 avril, un accord entre les putschistes et la CEDEAO prévoit le transfert du pouvoir aux civils et l'organisation d'élections. Le 12 avril, Dioncounda Traoré est nommé président de transition, mais il est violemment agressé le 21 mai dans son bureau au palais présidentiel par des proches de l'ex-junte et doit être évacué en France pour y être soigné. Il reviendra au Mali deux mois plus tard, le 27 juillet. Le 11 décembre, des soldats de l'ex-junte arrêtent le Premier ministre de la transition, Cheick Modibo Diarra, et le forcent à démissionner. Quelques jours avant le lancement de l'intervention française le 11 janvier 2013, des partis politiques proches de l'ex-junte ont organisé plusieurs manifestations à Bamako afin de remettre en question les accords du 6 avril sur la transition. Dans les rues, des barrages avaient été érigés, des pneus enflammés et deux ponts bloqués. « *Le pouvoir malien sauvé des putschistes par l'engagement militaire français. L'ancienne junte semblait se préparer à destituer les autorités de transition* » titrait le journal « Le Monde » le 15 janvier 2013.

« *Le pouvoir malien sauvé des putschistes par l'engagement militaire français. L'ancienne junte semblait se préparer à destituer les autorités de transition.* »

« *Moins d'une année aura suffi pour transformer le Mali, considéré depuis vingt ans par Paris comme une vitrine démocratique en Afrique francophone, en une poudrière islamiste menaçant l'Europe* », relevait également « Le Monde » à la mi-janvier 2013³⁷.

Le coup d'Etat du 22 mars par les militaires menés par le capitaine Sanogo avait une double motivation. D'une part, ils s'opposaient à toute intervention militaire étrangère pour reprendre le Nord-Mali, estimant que les forces armées maliennes étaient capables de réaliser elles-mêmes cet objectif. Mais d'autre part, de façon plus générale, ils voulaient marquer leur opposition au pouvoir civil en place, et en particulier à la politique menée par le président Amadou Toumani Touré, également critiquée par de nombreux groupes et partis politiques. Selon Soumeylou Boubeye

37 « *L'inexorable décomposition d'une vitrine de la démocratie africaine* », Philippe Bernard, Le Monde, 13-14/01/2013.

Maïga, ancien ministre de la Défense, « *l'Etat n'était plus un Etat gendarme ni un Etat providence* » et le système mis en place par le président Touré, basé sur « *un consensus à la malienne* » avait créé des effets pervers. Il incluait quasiment tous les partis, donc sans véritable opposition, ce qui renforçait le pouvoir du président Touré qui était finalement le seul à décider. Selon Mahamadou Diallo, un proche de l'ancien premier ministre Ibrahim Boubacar Keïta, opposant au président Touré, ce dernier a créé « *un régime d'impunité, de laisser-faire et de corruption qui a notamment fait le lit des trafiquants de drogue* »³⁸.

Un constat analogue est formulé par Gilles Holder, anthropologue français, travaillant depuis plus de vingt ans au Mali. Après la « *révolution démocratique* » du Mali en 1991, est apparu également « *le libéralisme économique et l'affaiblissement de l'Etat. Sous prétexte de le désendetter, on a déchargé l'Etat qui a dû alléger ses politiques sociales. La santé, l'école, le développement ont été confiés à une « société civile » artificielle, travaillant pour des ONG financées de l'extérieur. Ce fonctionnement a nourri une nouvelle bourgeoisie déconnectée de la réalité* ». Selon Gilles Holder, « *l'Etat malien redistribue peu* » et les dirigeants sont considérés comme des prédateurs. Le processus démocratique a créé un effet pervers « *avec une idéologie consensuelle. Un " espace d'interpellation démocratique " entre la société civile et l'Etat avait été formalisé par le régime, mais il fonctionnait à huis clos. De ce fait, les débats sociétaux ont glissé vers la sphère religieuse* ». C'est ainsi que « *les religieux musulmans ont acquis un pouvoir autonome. On a abouti à une polarisation entre l'Etat et l'islam* ». Un exemple cité par Gilles Holder, montrant la puissance des religieux : en janvier 2012 ils ont pu réunir au grand stade de Bamako 120.000 personnes, soit un peu moins de 1 % de la population. « *La démocratisation, en introduisant de la compétition dans la sphère islamique, a entraîné le transfert de la chose publique vers le religieux. C'est là que l'on discute du statut de la femme, de l'excision, de la polygamie, de la peine de mort, du chômage de l'absence de justice. Il n'y a pas d'autre lieu où le peuple peut débattre dans les langues nationales. N'oublions pas que 75 % des Maliens sont analphabètes et 92 % ne maîtrisent pas le français* ». Exemple de perte de pouvoir des autorités publiques : le président Touré a dû retirer en 2009 sa réforme du code de la famille qui allait dans le sens de l'égalité hommes-femmes. « *Certes il existe une loi civile, mais dans la réalité, on se marie, on est inhumé, on hérite selon la charia. La loi n'intervient qu'en cas de conflit. Il n'est pas question de couper des mains ou de flageller, mais la charia régule la vie sociale. Les droits nouveaux pour les femmes que prévoyait la réforme contredisent ces règles de l'islam, d'autant qu'elles sont imposées sous pression des bailleurs de fonds étrangers* ». Fort heureusement, 80 % de la population malienne se réfère à une doctrine islamique modérée (islam sunnite malékite) mais il existe une minorité wahhabite voulant instaurer le salafisme, avec une vision très conservatrice de l'islam³⁹.

Le retour à une vie politique démocratique au Mali devra tenir compte de ces éléments. Et il est illusoire de croire que ce vaste chantier se fera rapidement.

C. La reconstruction d'une armée

Cette problématique est l'un des autres défis majeurs qui attend le Mali. Un premier problème est le manque de contrôle de certains militaires par le pouvoir civil, comme

³⁸ « *Les trois plaies du Mali* », Christophe Châtelot, Le Monde, 3-4/02/2013.

³⁹ « *Au Mali, la guerre des islamismes* », interview de Gilles Holder, Le Monde, 29/01/2013.

l'ont montré les événements depuis mars 2012. Mais certains partis politiques eux-mêmes ont contourné les processus démocratiques en apportant leur soutien aux militaires putschistes. Depuis plusieurs années une lente dégradation s'est produite au sein de l'armée dont certains éléments se sont politisés. De plus au sein de celle-ci, des divisions sont apparues. C'est ainsi qu'après le coup d'Etat militaire du capitaine Sanogo le 22 mars 2012, un contre coup d'Etat a échoué le 30 avril, mené par un groupe de parachutistes (les « Bérets rouges ») favorables au président Touré. Cette action désespérée a occasionné la mort de plusieurs dizaines de militaires lorsqu'en représailles les soldats favorables à l'ex-junte ont attaqué le 1^{er} mai le camp de Djicorni, où sont casernés les Bérets rouges dont le régiment a été ensuite officiellement dissout. De nouveaux troubles entre militaires se sont produits le 8 février 2013. Suite au refus de rejoindre le front de 800 des 1200 Bérets rouges, mécontents de devoir être réaffectés dans plusieurs autres unités après la dissolution de leur régiment, les autorités militaires ont fait attaquer le camp de Djicorni par différents corps des forces de sécurité lourdement armés, notamment avec des blindés légers, faisant plusieurs blessés⁴⁰.

Un autre problème a été la lente dégradation du statut des militaires. Selon l'ancien ministre de la Défense, Soumeylou Boubeye Maïga, l'armée est devenue « *un groupement de fonctionnaires, pas de combattants* ». Des « *militaires fonctionnaires* » sous-payés, vivant davantage de leurs petits ou grands trafics que de leur solde⁴¹. C'est ainsi que face à l'avancée des groupes rebelles et djihadistes en 2012, ils ont détalé sans combattre. Actuellement, les forces armées sont très peu opérationnelles. « *Dire que l'armée malienne peut intervenir en première ligne c'est de la blague* » affirme l'ancien ministre Soumeylou Maïga. Selon lui, moins de 3.000 militaires seraient opérationnels⁴².

Cependant, outre la politisation et la dégradation interne de l'armée tant au niveau humain qu'au plan du matériel, qui n'a plus été remplacé depuis longtemps, il faut souligner une réalité peu mise en avant. Le nombre total de militaires est très faible au Mali. On dénombre en effet 7.350 soldats dans l'armée, ainsi que 4.800 gendarmes et 3.000 auxiliaires dans des milices, soit un total de 15.150 personnes. Si l'on prend uniquement le nombre de soldats, cela signifie que le Mali a 46 militaires pour 100.000 habitants. Par comparaison, c'est plus qu'au Niger (31), quasiment comme au Burkina Faso voisin (44) ou au Nigéria (48), mais moins qu'au Sénégal (105) et au Tchad (155). On voit ici que ces pays africains, bien que leurs histoires nationales aient été pour un grand nombre émaillées de coups d'Etat militaires, possèdent des armées relativement peu nombreuses pour faire face aux besoins de sécurité de vastes territoires.

Si l'on poursuit la comparaison, toujours pour 100.000 habitants, l'Algérie a 408 militaires. La Belgique en a 360 et la moyenne de l'ensemble des pays de l'Union européenne est de 305, tandis que la France se situe à 550, soit proportionnellement à la population, 12 fois plus qu'au Mali qui a une superficie grande comme 2 fois et demi la France (« *The Military Balance 2012*, IISS, London). De plus, le Mali a 6.500

Le Mali a 46 militaires pour 100.000 habitants [...], la Belgique en a 360 [...] tandis que la France se situe à 550.

40 « *Mali : le camp militaire de Djicorni, à Bamako, assiégé* », Jeune Afrique, 8/02/2013.

41 « *Les trois plaies du Mali* », Christophe Châtelot, Le Monde, 3 et 4/02/2013.

42 « *Le défi de la refondation de l'armée malienne* », Le Monde, 5/02/2013.

kilomètres de frontières avec ses sept pays voisins⁴³. L'Algérie a aussi 6.500 kilomètres de frontières terrestres et elle dispose de 147.000 soldats, soit exactement 20 fois plus que le Mali.

Si on se réfère aux normes des armées européennes où la capacité de déploiement réel et permanent sur les terrains des opérations atteint rarement 15 % de l'effectif total des forces (il faut tenir compte des fonctions combattantes ou non, ainsi que la rotation des troupes combattantes au combat, en exercice ou au repos) , cela signifierait que dans le cas du Mali, il y aurait la possibilité d'utiliser en permanence au maximum environ 1.100 hommes dans des fonctions combattantes. Cela correspond d'ailleurs au constat formulé par l'ancien ministre de la Défense Soumeylou Maïga qui estimait que moins de 3.000 soldats sont opérationnels. En réalisant trois rotations d'environ 1.000 hommes sur le terrain (pendant que 1.000 sont au repos et 1.000 en exercice), on arrive à avoir besoin de 3.000 combattants. Mais cela est nettement insuffisant. Que pouvait dès lors faire l'armée malienne face aux, selon les sources, 2.000 à 5.000 combattants des groupes rebelles et djihadistes opérant au Nord-Mali, dont 1.500 à 2.000 sont des combattants aguerris selon les services algériens⁴⁴. Il est impossible pour l'armée malienne d'assurer seule la sécurité de la population et du territoire d'un pays comme le Mali avec si peu de moyens et face à de telles menaces.

La mission européenne de conseil et de formation (EUTM) sera bien nécessaire pour tenter de reconstituer un début d'armée, mais le processus sera assez long puisqu'il est prévu de former 650 soldats maliens au cours de la première année. La mission EUTM de l'Union européenne sera composée de 491 personnes, dont 60 postes de commandement et 172 formateurs. Le principal contingent sera fourni par la France avec 150 personnes.

⁴³ « Mali : l'impossible contrôle des frontières », Jeune Afrique, 1/02/2013.

⁴⁴ « La grave erreur stratégique des djihadistes au Mali », Eric Denée, directeur du Centre français de recherche sur le renseignement/CF2R, www.slate.fr, 16/01/2013.

9. LA NÉCESSAIRE COOPÉRATION RÉGIONALE AU SAHEL ET EN AFRIQUE DE L'OUEST

A. Une vaste zone difficilement contrôlable

Le Nord-Mali représente une superficie équivalente à une fois et demie la France, mais il fait partie de l'ensemble Sahara-Sahel qui, lui, est l'équivalent de l'ensemble de l'Europe. Cette immense région désertique est la zone d'action d'AQMI. Outre le Nord-Mali, elle inclut la quasi-totalité de la Mauritanie et du Niger, mais également les parties nord du Sénégal, du Burkina Faso, du Nigéria, l'ouest du Tchad et de la Libye, ainsi que le sud de l'Algérie. Neuf pays sont directement concernés par ce qui se passe dans cette région. Et parmi ceux-ci, cinq sont membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Mais un grand nombre de problèmes de la région Sahara-Sahel, qu'ils soient économiques, climatiques, démographiques ou sécuritaires concernent directement ou indirectement la plupart des pays d'Afrique du Nord et d'Afrique de l'Ouest. Cela devrait accroître la coopération entre eux, que ce soit de manière bilatérale ou via les institutions régionales, dont surtout la CEDEAO. Au nord, la coopération avec l'Algérie est éminemment importante, vu la place stratégique qu'elle occupe.

Le Nord-Mali représente une superficie équivalente à une fois et demie la France, mais il fait partie de l'ensemble Sahara-Sahel qui, lui, est l'équivalent de l'ensemble de l'Europe.

Après le raid sanglant sur In Amenas dans le sud-est de l'Algérie, en plein Sahara, le 16 janvier 2013, le premier ministre algérien, Abdelmalek Sellal, avait affirmé qu'il était impossible pour l'Algérie de contrôler ses frontières. « *Il nous faudrait deux OTAN pour les surveiller* » avait-il dit⁴⁵. Cette zone immense du Sahel et du Sahara est l'objet de nombreux trafics d'armes et de drogue qui se sont accrus considérablement ces dernières années⁴⁶. Le contrôle des frontières et la lutte contre ces trafics nécessite une coopération entre tous les pays de la région, aucun d'entre eux n'étant capable d'agir seul.

B. Les conséquences de la guerre en Libye

Un exemple d'interdépendance parmi les pays de la région a été les suites de la guerre en Libye. Les troubles au Mali ont bien été rendus possibles, ou à tout le moins aggravés, par la stratégie à courte vue de la France de Nicolas Sarkozy et des Occidentaux. Après avoir bombardé les forces armées libyennes et armé les opposants de Kadhafi, les Occidentaux engagés dans cette action militaire n'ont rien fait pour maîtriser le départ des mercenaires étrangers ni les énormes stocks d'armes et de munitions, livrés pendant de longues années au régime libyen par la Russie et les pays européens. « *Du fait de cette imprévoyance de nos décideurs et stratèges, toute la région, du Sabel au Moyen-Orient, est noyée sous un afflux d'armements provenant du pillage des énormes arsenaux libyens – une aubaine pour les groupes salafistes radicaux* », indique Gilles Kepel, spécialiste du monde arabe⁴⁷. La conséquence de ce manque de clairvoyance a été notamment l'arrivée au

45 « *Guerre au Mali : l'Afrique sous le choc* », Jeune Afrique, 1/02/2013.

46 Voir « *Panorama du trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest* », Georges Bergehezan, Rapport du GRIP, 2012/6.

47 « *Intenable solitude française. Un djihadisme post-moderne* », Le Monde, 18/01/2013.

Nord-Mali fin 2011 d'environ 400 mercenaires Touareg maliens combattant depuis plusieurs années dans l'armée du colonel Kadhafi. Ils ont véritablement donné vie à l'AZAWAD, puisque ce mouvement aurait été incapable d'agir sans eux, permettant l'occupation de l'ensemble du Nord-Mali en quelques mois.

Les conséquences de la guerre en Libye auraient pu être gérées par une coopération des Etats de la région. Un contre-exemple a pourtant été vécu entre le Mali et le Niger. Les responsables nigériens, qui ne disposent pourtant pas de forces armées fort importantes (5.300 soldats contre 7.350 pour le Mali), ont été capables de contrôler et de désarmer les fuyards de l'armée libyenne lorsqu'ils sont arrivés à leur frontière. Le Niger a proposé au président malien Amadou Touré de réaliser des opérations conjointes entre armées du Niger et du Mali pour empêcher l'arrivée de ces combattants libyens et de leurs armes au Mali. Mais le président Touré a refusé cette coopération⁴⁸.

48 « *Empêchons la création d'un "Sabelistan"* », Pascal Chaigneau, 15/01/2013.

10. PAS DE SÉCURITÉ SANS DÉVELOPPEMENT

A. Et après l'intervention militaire ?

L'action militaire lancée par la France le 11 janvier 2013 ne pourra finalement être justifiée que si elle permet de créer les conditions pour établir un réel climat de sécurité afin d'entamer une politique de développement qui seule pourra garantir à long terme le maintien de cette sécurité. Car la solution au Mali, comme dans quasiment tous les conflits, ne sera pas militaire mais politique et socio-économique.

« Pas de développement sans sécurité, ni de sécurité sans développement » peut-on affirmer une fois de plus⁴⁹. Et ce constat est valable pour quasiment tous les pays d'Afrique de l'Ouest, très fragiles, ainsi que la plupart des pays du reste de l'Afrique.

La solution au Mali, comme dans quasiment tous les conflits, ne sera pas militaire mais politique et socio-économique.

B. Trouver des ressources financières suffisantes

L'actuelle crise du Mali a débuté par une sécession du nord, notamment parce que cette partie du pays avait été trop longtemps négligée par les autorités politiques nationales. La reconstruction du Mali nécessitera de développer au nord du pays des infrastructures et de lancer des politiques de soutien notamment aux activités agro-pastorales, ainsi qu'à d'autres formes de nouvelles activités possibles et utiles. Cela nécessitera que l'Etat malien puisse dégager des ressources suffisantes pour les financer.

Mais le Mali est l'un des pays les plus pauvres de la planète. En 2009, en étant 175^{ème} sur 182 pays, il occupait la huitième place des pays les plus démunis dans le bas du classement de l'Indice du développement humain du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). C'est donc l'ensemble du Mali qui devra faire l'objet d'une relance du développement, car le sud du pays n'a actuellement pas assez de moyens pour financer ses propres besoins.

C. La conséquence des programmes d'ajustement structurels

Selon l'analyse de Jean-François Bayart, directeur de recherche au CNRS et spécialiste de l'évolution politique en Afrique et dans le monde musulman, comme tous les pays européens, « la France a une part de responsabilité directe dans l'effondrement de l'Etat malien. Elle a soutenu dès les années 1980 des programmes d'ajustement structurel d'inspiration néolibérale qui ont détruit l'école et la santé publiques et ont ainsi ouvert une voie royale aux institutions islamiques de substitution. Elle a endossé la libéralisation de la filière coton voulue par la Banque mondiale, qui a accéléré l'exode rural et l'émigration, tout en bloquant cette dernière, alors même que les remises des expatriés sont plus élevées que l'aide publique au développement »⁵⁰.

En 1997, le gouvernement malien a mis en place un programme d'ajustement structurel réclamé par le FMI qui a abouti à la privatisation de plusieurs secteurs de

49 Editorial du « Nouvelles du GRIP », Bernard Adam, 1/2008.

50 « Chronique d'une faillite programmée », Jean-François Bayart, Le Monde, 23/01/2013.

l'économie. Comme dans d'autres pays, la conséquence a été l'arrivée d'entreprises étrangères qui ont pu réaliser des profits tandis que la population n'a pas vu les bienfaits d'une telle politique.

D. La culture du coton, victime des riches producteurs mondiaux

Le Mali, dont 80 % de la population travaille dans l'agriculture, a longtemps pratiqué la monoculture avec ses plantations de coton, principales ressources à l'exportation. Au Mali, comme au Burkina Faso, au Bénin, au Togo et au Tchad, le coton représente environ le tiers de leurs exportations totales. Les producteurs de coton des pays en développement sont victimes d'une véritable guerre mondiale du coton. Le marché est dominé par les Etats-Unis, premier exportateur mondial, qui finance le stockage depuis 1985 et soutient les prix depuis 1996. Les producteurs américains touchent ainsi des subventions directes, ce qui leur permet de vendre leur coton sur le marché international à des prix inférieurs aux coûts de production. La Chine et l'Union européenne protègent également leurs producteurs de coton grâce aux subventions et aux droits de douane. L'Organisation mondiale du commerce, suite aux demandes des pays africains, a décidé d'interdire les subventions à l'exportation en 2005, mais celles-ci ne représentent dans les pays développés que 7 % de l'ensemble des aides aux producteurs de coton⁵¹. De plus, depuis plusieurs années, le cours du coton est en chute à cause d'une surproduction consécutive notamment aux subventionnements américains.

Une meilleure régulation du marché du coton, avec une diminution des subventions publiques dans les pays développés, permettrait au Mali, comme aux autres producteurs africains, d'obtenir des ressources privées et publiques favorisant leur développement. Mais les intérêts des producteurs américains, chinois et européens sont solidement défendus et n'augurent pas de changements dans un avenir proche.

E. De nouvelles sources de revenus dans la production de l'or

L'or constitue quasiment l'unique ressource naturelle du Mali. Il est le troisième exportateur d'or de l'Afrique, après l'Afrique du Sud et le Ghana. L'or est extrait dans 9 mines par 8 sociétés de 7 pays différents (dont l'Angleterre, le Canada, l'Australie et l'Allemagne). Ces sociétés ont commencé à opérer au Mali à partir du milieu des années 1990, suite à la mise en place des plans d'ajustement structurels imposés par le FMI. Actuellement, la production d'or représente 6,2 % du produit intérieur brut et 66 % des exportations, ce qui a permis à l'état malien de recevoir 300 millions d'euros, ce qui constitue 27 % du budget. Mais le code minier malien prévoit que l'Etat ne puisse détenir plus de 20 % de participation dans l'activité minière (contre 33 % au Niger) et garantit une stabilité des régimes fiscaux et des droits de douane. Ceci limite fortement le pouvoir de négociations de l'Etat face à des entreprises

51 « Production et commerce du coton : situation mondiale. Tous les producteurs ne sont pas égaux », Sourav Mishra, 03/2006, www.base.d-p-h.info.

étrangères qui profitent largement d'un système qui leur est très favorable⁵². Une meilleure répartition des bénéfices en faveur de l'Etat permettrait d'augmenter les ressources afin de financer les politiques publiques.

F. Un plan Marshall pour le Sahel, et pour l'Afrique

Pour Philippe Hugon, de l'Institut des relations internationales et stratégiques (IRIS), « *Des perspectives économiques et sociales doivent être dessinées pour les populations, à commencer par les jeunes sans emplois ni revenus, prêts à s'insérer dans une économie mafieuse ou à être séduits par des idéologies extrémistes. Un plan international appuyé par l'Europe, la Banque africaine de développement et la Banque mondiale pourrait être mis en œuvre* »⁵³.

La relance du développement du Mali nécessitera une aide extérieure bien ciblée sur les besoins du pays en évitant les erreurs du passé. Le Mali a reçu en moyenne ces dernières années environ 750 millions d'euros au titre de l'aide au développement. « *Il importe de ne pas répéter les erreurs commises en Afghanistan, où l'on a privilégié une réponse sécuritaire confiée à des forces étrangères et répondu trop tard au formidable besoin d'Etat et de développement rural par une aide insuffisante et désorganisée* », indique Serge Michailof, spécialiste des politiques de développement, qui estime qu'il faudrait investir au moins 1,5 milliards d'euros par an pendant dix ans pour relancer le développement rural au Sahel⁵⁴.

Plus globalement, au regard de l'actuelle crise au Mali, il paraît urgent qu'un sursaut puisse se produire parmi les responsables politiques européens. Afin d'éviter que d'autres drames comme celui du Mali n'interviennent dans les prochains mois et prochaines années, l'intérêt sécuritaire et économique de l'Union européenne ne serait-il pas, à l'instar des Américains et leur plan Marshall pour l'Europe après la Deuxième guerre mondiale, de lancer un programme analogue en direction de toute l'Afrique ?

Bernard ADAM,
président du GRIP
20 février 2013

52 « *Gestion des ressources minérales et conflits au Mali et au Niger* », Damien Deltenre, Note d'analyse du GRIP, 12/12/2012, et « *Ressources naturelles, conflits et construction de la paix en Afrique de l'Ouest* », Bruno Hellendorff, Rapport du GRIP, 2012/7.

53 « *Pensons dès maintenant à rebâtir l'économie de la région* », Philippe Hugon, Le Monde, 18/01/2013.

54 « *Le nord du Sahel a besoin d'un plan Marshall pour sortir de la violence* », Serge Mechailof, Le Monde, 29/03/2012.

LES RAPPORTS DU GRIP

- 8/07 **La législation américaine sur les transferts d'armes – Quels contrôles pour le premier exportateur mondial ?**, Caroline Pailhe, 24 p., 6 €
- 1/08 **La décentralisation en RDC : enjeux et défis**, Michel Liégeois, 20 p., 6 €
- 2/08 **Côte d'Ivoire – La paix malgré l'ONU ?**, Xavier Zeebroek, 38 p., 8 €
- 3/08 **Les munitions au cœur des conflits – État des lieux et perspectives**, Pierre Martinot, collab. I. Berkol et V. Moreau, 36 p., 7 €
- 4/08 **La problématique destination et utilisation finales dans les exportations d'armement**, Damien Callamand, 30 p., 7 €
- 5/08 **La mission des Nations unies au Congo – Le laboratoire de la paix introuvable**, Xavier Zeebroek, 30 p., 6 €
- 6/08 **Sécurité collective et environnement – Changements climatiques et dégradation de l'environnement, nouveaux enjeux des relations internationales**, Patrice Bouveret et Luc Mampaey (éd.), 50 p., 8,50 €
- 7/08 **Le commerce extérieur des armes dans le fédéralisme belge**, Romain Leloup, 38 p., 7 €
- 8/08 **Dépenses militaires, production et transferts d'armes – Compendium 2009**, Luc Mampaey, 32 p., 7 €
- 9/08 **La traçabilité des munitions**, Pierre Martinot et Ilhan Berkol, 26 p., 6 €
- 1/09 **Les armes nucléaires de l'OTAN – Fin de partie ou redéploiement ?**, Jean-Marie Collin, 20 p., 6 €
- 2/09 **La politique pyromane de Washington - Les transferts militaires des États-Unis vers le Moyen-Orient**, Caroline Pailhe, 56 p., 9 €
- 3/09 **Le traité de Pelindaba - L'Afrique face aux défis de la prolifération nucléaire**, Cédric Poitevin, 40 p., 7 €
- 4/09 **Contrôles post-exportation lors des transferts d'armement - Preuve d'arrivée et monitoring d'utilisation finale**, Ilhan Berkol et Virginie Moreau, 40 p., 8 €
- 5/09 **La réforme du secteur de la sécurité en République centrafricaine - Quelques réflexions sur la contribution belge à une expérience originale**, Marta Martinelli et Emmanuel Klimis, 38 p., 8 €
- 6/09 **Darfour. Mission impossible pour la MINUAD?**, Michel Liégeois, 30 p., 6 €
- 7/09 **RD Congo. Ressources naturelles et violence. Le cas des FDLR**, Brune Mercier, 22 p., 5 €
- 8/09 **Dépenses militaires, production et transferts d'armes - Compendium 2010**, Luc Mampaey, 40 p., 8 €
- 9/09 **La Convention sur les armes à sous-munitions - Un état des lieux**, Bérangère Rouppert, 28 p., 6 €
- 10/09 **L'Union européenne et les armes légères - Une pluralité de politiques pour une problématique globale**, Hadrien-Laurent Goffinet (avec la collaboration de Virginie Moreau), 28 p., 6 €
- 11/09 **Le contrôle du courtage des armes légères - Quelle mise en oeuvre au sein de l'UE?**, Virginie Moreau et Holger Anders, 32 p., 6 €
- 12/09 **Le contrôle du transport aérien des armes légères - État des lieux et défis**, Jihan Seniora, 32 p., 6 €
- 1/10 **Recueil des articles concernant la politique extérieure de l'UE**, Federico Santopinto, 66 p., 10 €
- 2/10 **La guerre en sous-traitance – L'urgence d'un cadre régulateur pour les sociétés militaires et de sécurité privées**, Luc Mampaey et Mehdi Mekdour, 32 p., 6 €
- 3/10 **La gestion des frontières terrestres et le trafic illicite transfrontalier des armes légères**, Jihan Seniora et Cédric Poitevin, 24 p., 6 €
- 4/10 **Conférence de révision 2010 du Traité de non-prolifération - Succès et désillusions d'une nouvelle dynamique de désarmement nucléaire**, Mehdi Mekdour et Bérangère Rouppert, 32 p., 7 €
- 5/10 **Contrôle des transferts d'armes – L'exemple des États francophones d'Afrique subsaharienne**, Virginie Moreau, Cédric Poitevin et Jihan Seniora, 34 p., 7 €
- 1/11 **Dépenses militaires, production et transferts d'armes – Compendium 2011**, Luc Mampaey, 44 p., 8 €
- 2/11 **La privatisation de la propagande américaine en Afghanistan et en Irak**, Rendon Group, Arnaud Simonis, 24 p., 6 €
- 3/11 **L'ONU et le contrôle des embargos sur les armes – Entre surveillance et vérification**, Virginie Moreau, 28 p., 6 €
- 4/11 **La Mission des Nations unies en RD Congo – Bilan d'une décennie de maintien de la paix et perspectives**, Xavier Zeebroek, Marc Memier et Pamphile Sebahara, 40 p., 8 €
- 5/11 **Transparence en matière de transferts d'armements – Quelles responsabilités pour les États ?**, Jihan Seniora, 34 p., 7 €
- 6/11 **Le traité sur le commerce des armes – Les enjeux pour 2012**, Virginie Moreau, 34 p., 7 €
- 1/12 **La Côte d'Ivoire un an après – Rétrospective sur cinq mois de crise électorale, ses impacts et ses questionnements**, Bérangère Rouppert, 36 p., 7 €
- 2/12 **Ammunition controls, the ATT, and Africa – Challenges, requirements, and scope for action**, Holger Anders, 20 p., 5 €
- 3/12 **Interdiction des armes chimiques – Réalisations, défis et nouvelles priorités de la Convention**, Bérangère Rouppert, 28 p., 6 €
- 4/12 **Dépenses militaires, production et transferts d'armes – Compendium 2012**, Luc Mampaey, 44 p., 8 €
- 5/12 **Les armes nucléaires tactiques américaines en Europe – Les enjeux d'un éventuel retrait**, Bérangère Rouppert, 24 p., 6 €
- 6/12 **Panorama du trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest**, Georges Berghezan, 36 p., 7 €
- 7/12 **Ressources naturelles, conflits et construction de la paix en Afrique de l'Ouest**, Bruno Hellendorff, 38 p., 7 €
- 8/12 **La conférence 2012 sur une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient – Un échec programmé ?**, Bérangère Rouppert, 32 p., 7 €

MALI: DE L'INTERVENTION MILITAIRE FRANÇAISE À LA RECONSTRUCTION DE L'ÉTAT

Toute intervention militaire étrangère, comme celle lancée par la France le 11 janvier 2013 au Mali, pose question. Est-elle légitime au regard du droit international ? Quels sont ses objectifs officiels ? N'y a-t-il pas d'autres intentions non déclarés ? Est-ce raisonnable de parler de « lutte contre le terrorisme », rappelant ainsi un certain discours « bushien » ? Comment interpréter l'absence de troupes d'autres pays européens ?

Si cette action militaire est apparue comme nécessaire pour stopper une brusque et inattendue offensive vers le Sud des groupes djihadistes qui occupaient le Nord-Mali depuis début 2012, elle ne sera sûrement pas suffisante pour apporter une sécurité durable.

« Pas de sécurité sans développement », réaffirme l'auteur, reprenant le constat émis en 2005 par Kofi Annan, à l'époque Secrétaire général des Nations unies. Ici, pour le Mali, cela nécessitera de lancer un vaste chantier de reconstruction de l'Etat. Les grandes lignes en sont : le dialogue avec les populations du Nord-Mali, dont les Touareg, trop longtemps délaissées ; la relance d'une vie politique démocratique après une période marquée par la corruption, le clientélisme et la proximité des trafics de drogue ; la reconstitution d'une armée actuellement divisée, politisée et peu opérationnelle. Il va sans dire qu'il faudra trouver de nouvelles ressources pour financer les politiques publiques de développement. Si des réformes internes sont indispensables, le défi ne pourra être relevé sans un apport accru de l'aide internationale, notamment de l'Union européenne. La paix est à ce prix !

Bernard Adam, directeur du GRIP de 1979 à 2010, est actuellement président de son conseil d'administration. En tant que chercheur, il a réalisé plusieurs études sur le terrorisme et les conflits dans l'ex-Yougoslavie, en Afghanistan et en Irak.

